

## Appel à candidatures Election du vice-président Etudiant de l'Université de Limoges

Vu l'article L712-6 du code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment l'article 9.2 ;

A la suite des élections des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire, l'Université de Limoges élira son Vice-Président Etudiant lors de la réunion du conseil académique prévue le lundi 27 janvier 2025. Dans ce cadre, un appel à candidature est ouvert.

### Conditions nécessaires pour être candidat

Le vice-président étudiant est élu par le conseil académique, parmi les représentants élus au sein de ce conseil, à la majorité absolue des membres en exercice de ce conseil après consultation des élus étudiants du conseil d'administration.

Le vice-président étudiant peut se faire assister d'un ou de deux adjoints qu'il propose. Les adjoints au vice-président étudiant sont élus dans les mêmes conditions que ce dernier et peuvent le représenter. Un mandat de vice-président étudiant ne peut excéder deux ans.

### Modalités de l'élection

Les candidatures seront présentées pour avis auprès des élus étudiants du conseil d'administration du 20 janvier 2025.

L'élection du vice-président étudiant de l'Université de Limoges aura lieu le lundi 27 janvier 2025 lors de la séance du conseil académique à laquelle sont convoqués les 80 membres le composant.

Chaque candidat est invité à présenter sa candidature pour l'Université devant cette assemblée. Il est élu à la majorité absolue des membres du conseil académique plénier. En cas d'empêchement, un membre peut donner procuration écrite à un autre membre. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Son mandat est d'une durée de deux ans et ne peut pas l'excéder.

### Modalités de dépôt des candidatures

Chaque candidat aux fonctions de vice-président étudiant fait connaître son intention par une déclaration de candidature déposée auprès de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université.

Les candidatures, devront obligatoirement comprendre le formulaire de déclaration de candidature annexé à cet appel à candidatures, un curriculum vitae, ainsi qu'une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité en cours de validité, avec une pièce d'identité et doivent être adressées à la direction des affaires juridiques et institutionnelles ([daji@unilim.fr](mailto:daji@unilim.fr)) **avant le dimanche 12 janvier 2025 à 12h00.**